



Integrerings- og mangfoldsdirektoratet

Postadresse:
Postboks 8059
Dep.
NO-0031 OSLO
Besøksadresse:
Hausmannsgt.
23, Oslo

Internett:
www.imdi.no

E-post:
post@imdi.no

Sentralbord:
+47 24 16 88 00

Telefaks:
+47 24 16 88 01

DERES REF

VÅR REF
07/658 lha

DATO
20.10.07

AVIS IMPORTANT AUX DEMANDEURS DE PERMIS DE RESIDENCE EN NORVEGE

Qu'est-ce qu'IMDi?

IMDi, c'est la Direction de l'Intégration et de la diversité responsable de l'installation des réfugiés dans les communes ainsi que des questions relatives à leur intégration en Norvège et aux cours de norvégien qui leurs sont destinés. IMDi gère un Centre National d'Introduction (NIR) qui informe les personnes sur leur droit d'accès à l'apprentissage de la langue norvégienne selon la loi d'Introduction.

Pourquoi IMDi vous envoie-t-elle cette lettre?

IMDi vous envoie cette lettre pour vous informer que la Loi d'Introduction vous concerne. Il faut avoir accompli le cours de langue norvégienne avant de pouvoir déposer sa demande de permis de résidence en Norvège. Si vous avez déjà commencé le cours de langue norvégienne sans que IMDi en ait été informé, cette lettre ne vous concerne pas.

Si vous n'avez pas encore commencé, il est important pour ceux qui ont droit à l'enseignement gratuit de la langue norvégienne de commencer le plus rapidement possible. Selon la loi, il faut **accomplir 300 heures de cours de langue norvégienne dans l'espace de 3 ans** pour que ces cours soient gratuits. A partir du 1^{er} septembre 2008, le fait d'avoir terminé ces 300 heures sera une condition à l'accord du permis de résidence, et plus tard à la nationalité norvégienne si vous souhaitez en faire la demande.

Que devez-vous faire?

Dès que vous recevez cette lettre, contactez votre commune de résidence. Vous pouvez emporter la lettre et parler tout de suite avec votre commune afin d'obtenir l'information sur la procédure à suivre. La commune a aussi reçu une lettre d'information d'IMDi vous concernant, vous et votre situation. Si vous ne comprenez pas tout le contenu de la lettre, la commune peut prendre rendez-vous avec un interprète pour vous expliquer ce qui y est écrit.

Qui contacter?

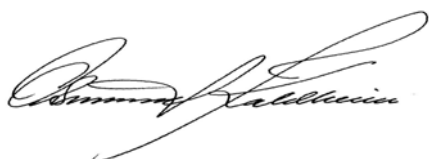
Dans la commune, vous pouvez contacter l'école des adultes (voksenopplæring), le guichet d'information au public (servicetorg) de la mairie ou le service des réfugiés (flyktningtjenesten).

Il est essentiel de ne pas jeter cette lettre ni d'attendre avant d'entrer en contact avec la commune. Prenez immédiatement contact afin de permettre à la commune de vous trouver une place dans un cours de norvégien. Certaines communes ont une liste d'attente, il leur est donc nécessaire de connaître votre situation au plus vite.

Nous vous souhaitons bonne chance pour l'avenir.

Si vous vivez dans la commune d'Oslo, veuillez contacter Oslo Voksenopplæring (école des adultes), le Servicesenter à Helsfyr; Karoline Kristiansens vei 8, 0661 Oslo, tel: 23 47 00 00,
Fax: 23 47 00 99.

Pour la Direction de l'Intégration et de la diversité



Osmund Kaldheim
Directeur
Administratrice



Lisa Cooper